

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à La Poste

Le portefeuille est toujours en peau d'oursin !

La direction de La Poste vient d'annoncer le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA), dans le cadre de la loi de finance rectificative du 19 juillet 2021. Cette dernière prolonge les dispositions législatives suites à l'annonce le 15 mars dernier, par Jean Castex, d'une prime de 1000 euros pour les bas salaires (2000 euros en cas d'accord d'intéressement, comme c'est le cas de La Poste). Sud PTT avait alors revendiqué son application à La Poste, et nous n'avons cessé de le faire depuis, malgré la fin de non-recevoir envoyée par Valérie Decaux, DRH du groupe La Poste.

Un refus qui était d'autant plus incompréhensible que les postier·e·s, sur la brèche depuis le début de la pandémie, n'ont pas vu le commencement d'une reconnaissance. L'intéressement au titre de 2020 s'est élevé à... zéro euro, et les augmentations de salaires qui ont atteint le niveau famélique de 0,2 %.

Bien évidemment ce mépris caractérisé ne peut que susciter la colère chez tous les personnels, déjà touchés par la dégradation des conditions de travail et l'austérité en terme d'emploi. Une colère qui s'est d'ailleurs exprimée dans le cadre de la grève du 18 mai, appelée par Sud et la CGT au niveau national, et localement par de très nombreuses intersyndicales plus larges.

La Poste ne pouvait donc pas faire autrement, dans ce contexte, que de lâcher du lest. Mais, comme à leur habitude, les Harpagon du Comité Exécutif combinent pingrerie et mesquinerie. Loin d'atteindre 1000 euros (et a fortiori 2000 euros), la prime versée plafonne à 300 euros (pour les agents ayant perçu jusqu'à 1,5 fois le Smic). Pour les postier·e·s ayant perçu jusqu'à 2 fois le Smic c'est 200 euros et 150 euros pour celles et ceux ayant perçu jusqu'à 3 fois le salaire minimum. Ça, c'est pour la pingrerie. Au rayon mesquinerie, c'est l'ensemble de la rémunération qui est comprise dans ce calcul, y compris les primes de mobilité et de reclassement. Ces dernières sont souvent versées dans le cadre de réorganisations de services : elles sont une (maigre) compensation des mobilités forcées faisant suite aux suppressions de postes. Le comble, c'est qu'elles peuvent faire sauter d'une tranche les agents concernés, pour peu qu'ils l'aient touché pendant la période concernée (la prime pouvoir d'achat est versée au titre de la période allant du premier septembre 2020 au 31 août 2021). Bref, c'est la double peine !

Tout cela est d'autant plus chiche que nous rappelons que la prime de pouvoir d'achat est défiscalisée et non soumise à cotisations sociales. Cela prouve au passage la totale inefficacité de la politique « incitative » du gouvernement, basée sur les diverses exonérations habituelles, envers les patrons.

Pour autant cette prime est aussi, pour Sud PTT un encouragement. Non pas à remercier bien bas les dirigeants de La Poste, mais à nous mobiliser pour arracher ce qui nous revient de droit. Ce sont les postières et les postiers qui produisent, par leur travail, les bénéfices de La Poste. Nous revendiquons :

- une véritable prime de 1000 euros pour tous les personnels de La Poste
- un treizième mois
- de véritables augmentations de salaires

Paris le 31 juillet 2021